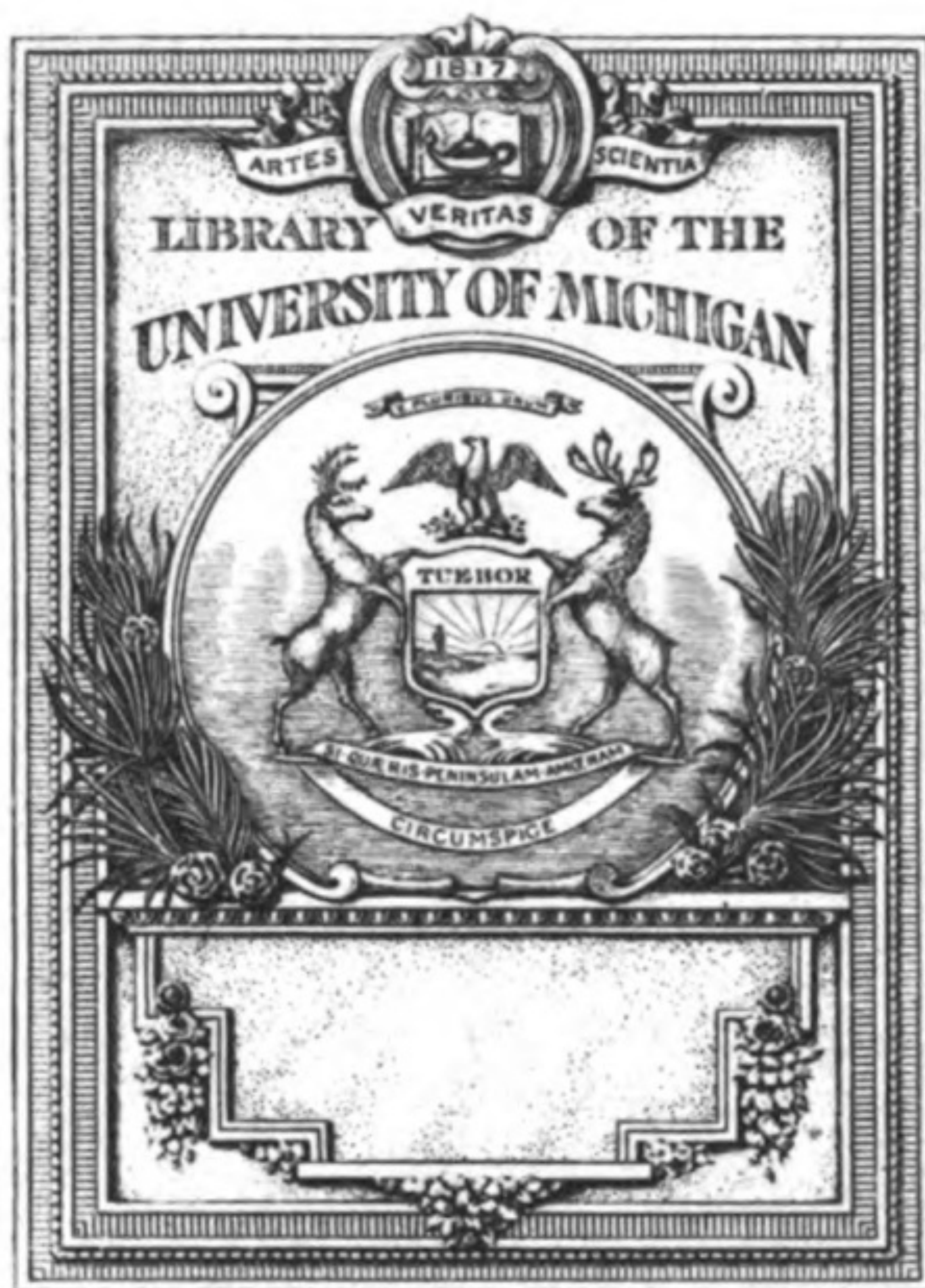

1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

COLLECTION LINGUISTIQUE
PUBLIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS — VII

LA LUTTE DES LANGUES EN FINLANDE

PAR

E. N. SETÄLÄ

Professeur de langue et littérature finnoises à l'Université d'Helsingfors
Membre de la Diète de Finlande
Ancien Ministre de l'Instruction publique et des Cultes



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5
—
1920

LA LUTTE DES LANGUES EN FINLANDE

COLLECTION LINGUISTIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS — VII

LA LUTTE DES LANGUES EN FINLANDE

PAR

E. N. SETÄLÄ



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION

ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1920

COLLECTION LINGUISTIQUE
PUBLIÉE PAR
LA SOCIÉTÉ DE LINGUISTIQUE DE PARIS — VII

LA LUTTE DES LANGUES EN FINLANDE

PAR

E. N. SETÄLÄ

Professeur de langue et littérature finnoises à l'Université d'Helsingfors
Membre de la Diète de Finlande
Ancien Ministre de l'Instruction publique et des Cultes



PARIS
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION
ÉDOUARD CHAMPION
5, QUAI MALAQUAIS, 5

—

1920

AVANT-PROPOS

Le grand linguiste d'Helsingfors, M. Setälä, qui expose d'une manière si impartiale au public européen la question des langues en Finlande, est aujourd'hui le maître de la linguistique finno-ougrienne ; il a pris cette discipline linguistique à ses débuts et il est du petit nombre de ceux qui l'ont amenée au degré déjà élevé d'avancement où elle est parvenue.

Si l'on songe que, il y a un siècle, le finnois ne s'écrivait guère, qu'il n'était pas une langue vraiment cultivée et que, aujourd'hui, des Finnois enseignent en finnois, avec la technique linguistique la plus raffinée, la grammaire comparée du finnois-ougrien, on mesure l'effort qu'a fait pour s'élever à la civilisation une population peu nombreuse, obligée de lutter contre les rigueurs d'un climat extrême, et qui n'a jamais été pleinement maîtresse de ses destinées.

Mais ce développement de la langue finnoise, devenue en si peu de temps une langue de civilisation, ce surprenant progrès qui a permis à la population finnoise d'accéder à la culture et de compter parmi celles d'Europe où il y a le moins d'illettrés, a posé en même temps une question linguistique qui, comme toute question de cet ordre, est un problème politique.

Ce sont des colons suédois, des fonctionnaires et des maîtres suédois qui ont d'abord apporté à la Finlande la civilisation occidentale. Sans entraver d'une manière profonde l'usage du finnois dans la masse de la population indigène, le suédois est devenu ainsi, tout naturellement, la langue de civilisation du pays, celle des gens cultivés, de la bourgeoisie aisée et éclairée, qui se trouve surtout sur les côtes. Colons suédois et Finnois cultivés n'ont aucune raison d'abandonner le suédois qui a pour lui d'être une langue de civilisation plus

ancienne que le finnois, d'être proche parent des parlers danois et norvégiens et de se prêter ainsi à l'unité scandinave, d'appartenir par suite au grand groupe germanique et de se rattacher ainsi au groupe indo-européen auquel appartiennent presque toutes les langues de l'Europe. Tous les droits accordés au finnois ont dû être conquis sur le suédois. Unique langue de la civilisation et de l'administration au début du XIX*e siècle, le suédois a fini par être mis sur le pied d'égalité avec le finnois. Tel est en gros l'état actuel de la législation, on le verra par l'exposé de M. Setälä. Certains éléments finnois trouvent trop favorable cette situation faite au suédois, qui est de plus en plus menacé par le progrès de la démocratie.*

La Finlande a donc maintenant deux langues officielles : l'une, le suédois, est celle d'une minorité relativement faible par le nombre, mais puissante par sa position au bord de la mer, par son avance de civilisation, par ses relations au dehors, par ses traditions, par sa richesse acquise; l'autre, le finnois, qui est celle de la masse du pays, de presque tous les paysans, d'une grande partie des ouvriers, de beaucoup d'hommes nouvellement cultivés, violents et tout échauffés de la lutte qu'ils viennent de soutenir pour faire reconnaître leurs droits. La lutte de langues se complique du fait qu'elle est, en une large mesure, une lutte entre classes sociales.

C'est ce qui fait l'intérêt du problème pour les linguistes. Par le cas que décrit M. Setälä et dont il fait l'histoire, on voit comment se comporte un pays bilingue, comment y évolue la lutte des langues et quelles forces sociales elle met en jeu.

A. MEILLET.

LA LUTTE DES LANGUES EN FINLANDE

Les langues parlées en Finlande

La statistique de 1910 indique la répartition suivante de la population de la Finlande relativement à la langue parlée :

Finnois	2.571.145	âmes	88,0 %
Suédois	338.961	»	11,6 %
Russe.	7.339	»	0,2 %
Allemand	1.794	»	0,1 %
Lapon.	1.659	»	0,1 %
Autres langues. . . .	300	»	

On voit du premier coup d'œil que le rôle des langues autres que le finnois et le suédois est insignifiant. La population de langue suédoise habite principalement les régions maritimes de Nyland et de l'Ostrobothnie méridionale, ainsi que les îles d'Abo et d'Aland où elle forme une masse homogène. Dans le département de Nyland on comptait en 1910 (c'est à cette année que se rapportent tous nos chiffres) 149,173 personnes parlant le suédois, soit 41,1 °/₀ de l'ensemble de la population ; dans le département d'Abo et Björneborg, auquel appartenait alors l'archipel d'Aland, on en comptait 163,503 (soit 13,3 °/₀) et dans le département de Vasa 111,094 (soit 25,3 °/₀) ; dans ces chiffres sont compris les Suédois habitant sporadiquement des régions où le finnois est langue dominante, et d'autre part, dans les localités où les Suédois forment la majorité, il y a aussi des personnes parlant finnois. En dehors des départements précités, le suédois est la langue maternelle d'un certain nombre d'habitants, citadins en majeure partie.

La population de langue suédoise est proportionnellement plus forte dans les villes qu'à la campagne : en 1910 on comptait dans les villes 107,955 personnes de langue suédoise, soit 25,3 °/₀ de l'ensemble de la population urbaine de la Finlande ; dans les campagnes on n'en comptait que 231,006, soit seulement 9,3 °/₀ de l'ensemble de la population rurale. En raison du développement historique de la civilisation finlandaise, les éléments cultivés de la population parlent en général ou du moins comprennent le suédois. Inversement, les classes cultivées de la population de langue suédoise possèdent une connaissance plus ou moins approfondie du finnois. Dans les régions frontières et le long des grandes routes, les paysans suédois mêmes savent le finnois ; par contre,

il est extrêmement rare qu'un paysan finnois sache le suédois. — La statistique ne fournit aucun renseignement sur le nombre des Finlandais pratiquant les deux langues.

Colonisation de la Finlande.

Parmi les habitants de la Finlande, ceux qui parlent des langues autres que le finnois, le suédois ou le lapon sont des immigrés dont l'établissement est relativement récent. Les Russes n'ont guère commencé à s'établir dans le pays que depuis 1809. Les Allemands (parmi lesquels il faut mettre à part les immigrés de fraîche date, spécialistes du commerce et de l'industrie) forment dans la Finlande orientale, principalement à Viborg, un petit groupe détaché de la colonie germanique des Provinces baltiques et de l'Ingrie, groupe qui, aujourd'hui, va s'adaptant parfaitement au milieu. Les Lapons vivent dans l'extrême Nord de la Finlande, et savent en règle générale le finnois.

La détermination de l'époque où Finnois et Suédois se sont établis dans le pays a fait l'objet de nombreuses controverses. Nous résumons les résultats de la recherche scientifique, dans la mesure où ils peuvent à l'heure présente être considérés comme acquis.

Le finnois appartient à la famille des langues dites finno-ougriennes, comme le hongrois, son parent éloigné, représentant également bien connu. Ces langues, auxquelles se rattache le lapon, sont parlées par diverses peuplades de Russie. Le parent le plus proche du finnois est l'esthonien, parlé au sud du golfe de Finlande ; sous le rapport de l'intelligibilité réciproque, l'esthonien n'est guère plus éloigné du finnois que le danois du suédois.

Il est établi que les langues samoyèdes, parlées sur les rives européenne et asiatique de l'Océan Glacial, sont apparentées au groupe finno-ougrien : on réunit généralement le groupe finno-ougrien et le groupe samoyède sous le nom de groupe ouralien. La parenté de ce groupe ouralien avec les autres familles linguistiques reste controversée, mais on tend à admettre une parenté primitive de l'ouralien avec l'indo-européen ; on peut admettre que l'ouralien est plus rapproché de l'indo-européen que du groupe altaïque ou turco-mongol, dont les rapports avec l'ouralien restent obscurs.

Les liens qui rattachent les différentes langues finno-ougriennes démontrent l'existence d'une langue commune primitive dont ces langues sont dérivées, et par suite l'existence d'une nation qui a parlé cette langue primitive. Mais il ne résulte pas de là que les populations parlant aujourd'hui une langue finno-ougrienne descendent au point de vue anthropologique de cette nation primitive, de même que la parenté des langues indo-européennes ne prouve pas l'existence d'une race indo-euro-

péenne. Chaque tribu finno-ougrienne s'est mêlée à d'autres tribus, toutes ont assimilé des éléments étrangers en plus ou moins grand nombre. Telle langue finno-ougrienne a été, à l'occasion, adoptée par quelque population avoisinante : c'est notamment le cas pour les Lapons, dont le type physique est tout à fait différent de celui des autres Finno-Ougriens.

Il semble, d'après les plus récentes recherches, que la nation finno-ougrienne ait eu son siège aux alentours de la Volga moyenne, et l'investigation linguistique a montré que cette nation primitive était en contact étroit avec des populations indo-européennes. Bientôt les ancêtres linguistiques des Finnois d'aujourd'hui poussèrent progressivement vers les régions baltiques, où ils entrèrent en contact immédiat d'abord avec les Baltes, c'est-à-dire les ancêtres linguistiques des Lithuaniens et Lettons, plus tard avec les Germains. Puis ils arrivèrent dans la région, placée dans la zone de civilisation septentrionale, dont le caractère devait exercer une influence décisive sur leur développement futur. Gardant leur langue propre et les modes particuliers de leur mentalité, ils adoptèrent la culture du Nord et suivirent les courants de la pensée septentrionale d'ailleurs profondément influencée par les civilisations écloses plus au sud.

L'arrivée des Finnois dans la péninsule de Finlande semble remonter aux premiers siècles après l'ère chrétienne ; qu'on ne songe pas à une grande migration de peuples, mais à une lente prise de possession d'un sol inoccupé. Famille par famille, les colons se dirigèrent par le golfe de Finlande vers le sud-ouest de la péninsule ; plus tard les immigrants empruntèrent aussi la voie de l'isthme dit de Carélie. Le pays n'était sans doute pas complètement désert : les Lapons le traversaient au cours de leurs campagnes de chasse et de pêche, et des populations sédentaires devaient y résider ; la similitude des découvertes ethnographiques faites en Finlande occidentale et en Scandinavie montre qu'à leur entrée en Finlande, les Finnois y trouvèrent une population analogue à celle de la Scandinavie et dont l'établissement dans le pays remontait à quinze et peut-être jusqu'à vingt siècles avant J.-C.

Mais le pays était vaste et les habitants clairsemés. Aborigènes et nouveau-venus ne risquaient guère de se heurter. Les Lapons reculaient graduellement vers le Nord. Les uns adoptèrent au cours des siècles la langue et la civilisation des arrivants jusqu'à ne plus se distinguer des Finnois ; les autres se confinèrent dans le coin de l'Extrême-Nord où subsistent leurs descendants.

Passons aux rapports des Finnois immigrants avec les Germains qui les avaient précédés dans le pays. Quelques savants estiment que la population actuelle de langue suédoise descend directement des anciens Germains ou Scandinaves, habitants, depuis des temps immémoriaux, du sol finlandais. Mais deux arguments militent contre cette théorie. D'une part, dans les régions actuellement de langue suédoise, à savoir

dans le département de Nyland, plus encore en Ostrobothnie et jusque dans certaines parties des îles d'Aland, il se trouve un certain nombre de noms de lieu finnois, ce qui suppose nécessairement qu'au moment où les Suédois ont pénétré dans ces districts ils les ont trouvés occupés par une population de langue finnoise. D'autre part, et cela est plus significatif encore, le dialecte suédois de Finlande ne contient rien qui ne soit proprement suédois. Les langues scandinaves, antérieurement à l'an 700 de notre ère, étaient extrêmement voisines l'une de l'autre ; à remonter plus haut de dix, vingt siècles et au-delà, on est ramené à une langue commune à tous les Germains et peut-être très proche de l'indo-européen primitif. Si le suédois de Finlande dérivait directement de cette vieille langue germanique, l'évolution aurait fait de lui non un dialecte du suédois actuel, mais une langue particulière du groupe germanique. Sachant que le suédois, le danois, le norvégien qui il y a mille ans étaient une même langue, se sont, en dépit de l'étroit voisinage, transformés en langues distinctes, comment pourrait-on croire possible que la langue germanique de Finlande, séparée depuis des milliers d'années de ses sœurs, ait donné un dialecte qui manifeste les caractéristiques spéciales au suédois ?

Une seule hypothèse rend compte des faits. Manifestement, les Finnois immigrants entretinrent avec les Germains venus avant eux des relations amicales. Réduits à l'état de minorité par l'afflux des Finnois, les Germains se mêlèrent graduellement aux nouveau-venus et adoptèrent leur langue ; au cours des premiers siècles de l'ère chrétienne, la Finlande devint ainsi un territoire où prédominent des populations de langue finnoise. Le pays de Nyland, à en juger par les découvertes archéologiques, resta inhabité, ou du moins habité par une population très peu dense. Il se peut que les anciens Scandinaves aient conservé leur langue dans quelques districts ; en tout cas, ce fut le cas dans les îles d'Aland où il est douteux qu'il y ait eu à aucun moment une majorité de langue finnoise.

La véritable immigration suédoise ne commença évidemment qu'à l'époque dite des Vikings, vers le IXe siècle, et elle continua pendant des centaines d'années. Les « croisades » contre les païens, la conquête de la Finlande par la Suède ne purent que renforcer les colonies suédoises de Finlande. Ces établissements couvrirent les côtes où ils avoisinèrent des districts ou complètement déserts ou peuplés de Finnois clairsemés ; vraisemblablement aussi, sur certains points, furent-ils en contact avec les descendants des anciens Germains restés fidèles à leur langue particulière, mais ceux-ci étaient de toute façon si peu nombreux qu'ils furent totalement assimilés par les immigrants suédois.

L'étude des noms de lieu et les données historiques montrent que les Suédois s'étendirent sur un territoire qui débordait largement le sol des districts aujourd'hui peuplés d'habitants de langue suédoise. La majeure partie des districts côtiers de la Finlande formait une zone suédoise continue.

Les langues sous la domination suédoise

Les siècles qui suivirent l'établissement de la domination suédoise amenèrent de sensibles modifications dans la répartition des langues. Les Suédois assimilèrent la population finnoise dans certaines régions maritimes où ils avaient la majorité. Les noms de lieu et l'histoire concourent à montrer que ce mouvement se prolonge jusqu'en plein XIXe siècle. Ailleurs, et plus souvent, les Suédois perdirent la majorité en raison de l'accroissement de la population de langue finnoise qui assimila les Suédois. C'est alors que le district maritime du sud-ouest passa complètement au finnois, de même que la région de l'embouchure de la rivière Kokemäenjoki. En Nyland, la frontière des langues n'a pas cessé de se déplacer vers le sud et il est devenu bien difficile de parler d'une frontière linguistique en cette région, tant les Finnois se sont multipliés dans les districts suédois. Le finnois a réalisé une partie de ces gains à plusieurs siècles de nous, une autre partie au XVIIIe siècle, à l'époque de la suprématie indiscutée du suédois ; sur certains points il a grandi au XIXe siècle. Il y a tels endroits où la jeunesse ne parle plus que le finnois alors que les vieilles gens parlent le suédois ou du moins le parlaient encore il y a quelque dix ans.

Les changements dont nous venons de parler affectaient principalement la classe paysanne. Dans les milieux cultivés, la situation était autre. La conquête suédoise avait naturellement fixé dans le pays une quantité notable de fonctionnaires ; mais, peu à peu, les gens du pays pénétrèrent dans les rangs de l'administration et de la noblesse. Parmi les commerçants des villes, peu nombreux, des étrangers, Suédois, parfois Allemands, se mêlèrent aux Finnois. Le latin, langue traditionnelle de l'école, ne pouvait prétendre à refouler l'idiome national. Très vraisemblablement, c'est le finnois qui a été d'abord la langue du foyer pour le clergé et les commerçants, en partie aussi pour les nobles non originaires des districts suédois. Plus tard, quand le suédois prit à l'école la place du latin, la situation changea. Le suédois devint la langue de la civilisation, la langue domestique des classes cultivées. Grâce à l'école, la suédisation des classes moyennes continua jusque bien avant dans le XIXe siècle et le mouvement ne perdit rien de sa force après la disparition de la domination suédoise.

Au cours de la période suédoise, le suédois fut la seule langue officielle de la Finlande. Toutefois les lois et ordonnances particulièrement importantes étaient traduites en finnois. Le pasteur, en chaire, se servait de la langue du peuple. Devant les tribunaux, les interrogatoires se faisaient en finnois (que souvent les juges comprenaient sans l'assistance d'un interprète), mais les actes étaient rédigés en suédois. Les Suédois

ne cherchèrent pas à assimiler linguistiquement la population de langue finnoise ; l'idée hanta sans doute le cerveau de quelques Suédois, mais on ne tenta jamais de la réaliser. Les changements qui se firent au sein de la classe paysanne s'effectuèrent, comme nous l'avons vu, dans une direction tout opposée.

Au point de vue du droit public, la Finlande était une partie du royaume de Suède, dotée exactement des mêmes droits que les autres parties de la monarchie. Toutefois, l'isolement de la Finlande avait pour conséquence d'éveiller la pensée que le pays constituait, à côté des autres parties du royaume, une unité bien définie. Les Finnois étaient loyaux sujets du Roi, mais estimaient unanimement qu'ils formaient une nation à part. Personne n'imaginait que, en raison de la différence des langues, les habitants de la Finlande dussent être divisés en deux nationalités. Quand il est question des deux nations (*utraque natio*) il s'agit de distinguer les Suédois de Suède des Finlandais indigènes. Du moment où la Finlande devint un perpétuel champ de bataille pour Suédois et Russes et où la Suède dut renoncer à garder la suprématie sur la totalité du pays, on se prit à penser qu'il fallait se séparer de la Suède et se placer sous le protectorat de la puissante Russie. Mais ces plans n'ont aucun rapport avec la différence des langues ; les hommes qui les formaient étaient des nobles finlandais dont le parler usuel était le suédois. Il ne faut pas davantage accorder de signification politique au mouvement de curiosité qui porta, au XVIII[e] siècle, vers la langue finnoise et le folklore : c'est un phénomène solidaire des mouvements analogues qui se firent jour dans d'autres pays, et il est à la base du romantisme national qui séduisit les esprits du siècle suivant. Dénuée de signification politique, mais de capitale importance pour l'histoire de la civilisation, fut la publication d'ouvrages finnois destinés à satisfaire le besoin d'instruction de la population de langue finnoise.

Le mouvement national finnois depuis 1809

La guerre de 1808-9 brisa le lien qui depuis des siècles unissait la Finlande à la Suède. La Finlande entrait dans une situation politique nouvelle : elle devenait un Etat séparé ayant pour Grand-Duc le Tsar, et pour constitution les anciennes lois fondamentales de Suède. La Finlande est « placée désormais au rang des nations » : c'est dans ces termes qu'Alexandre I[er] caractérisa le nouvel état de choses à la Diète de Borga. L'attitude du peuple finnois devait se formuler ainsi : « Nous ne sommes pas Suédois, nous ne pouvons devenir Russes, soyons Finnois. » A la même époque l'idée se forma que le finnois, langue de la grande majorité du nouvel Etat, ne pouvait demeurer dans sa situation présente, mais devait être graduellement transformé de manière à servir de véhi-

cule essentiel à la culture nationale. Tandis que ces changements politiques s'opéraient, le romantisme atteignit la Finlande après avoir passé par la Suède et il contribua au réveil national finnois, revendiquant, non seulement les droits de l'individu au plein développement de sa personnalité, mais aussi les droits de l'individualité nationale. Alors commença le mouvement, d'abord confus, auquel ses adversaires appliquèrent l'épithète de « fennomane » qu'il a conservée.

Le premier résultat obtenu fut l'éclosion d'une féconde activité littéraire ; les livres finnois trouvèrent partout d'empressés lecteurs. L'intérêt pour le folklore finnois grandit en même temps. La jeune génération estimait que la langue finnoise, le folklore et tout ce qui était spécifiquement finnois devait être soigneusement sauvegardé. Mais en matière de législation et d'instruction publique aucun progrès sérieux ne fut réalisé. Quelques enthousiastes croyaient facile la solution de tous les problèmes ; en 1821 il s'est trouvé quelqu'un pour déclarer que « dès l'automne prochain » certaines matières devaient être exclusivement enseignées en langue finnoise.

Cette même année les étudiants de l'Université demandèrent presque à l'unanimité l'institution d'une chaire de langue finnoise, en se plaignant des difficultés nées du fait que les fonctionnaires ne savaient pas le finnois. On demanda aussi que les personnes de langue finnoise fussent autorisées à faire usage de leur langue dans les administrations et devant les tribunaux, et que les fonctionnaires fussent tenus de comprendre le finnois.

Ces demandes étaient bien modestes ; elles se heurtèrent immédiatement à des résistances. L'opposition n'avait pas de motifs nationalistes : il n'y avait personne à cette heure pour croire qu'il y eût deux nationalités en Finlande ; même les adversaires considéraient le finnois comme la langue « populaire » du pays, et quand on parlait de « langue maternelle » c'était toujours au finnois qu'on songeait. L'opposition était basée, en fait, sur la pauvreté de la littérature finnoise et sur la crainte que l'usage d'une langue très peu familiarisée avec les plus hauts sujets ne signifiât un abaissement général de la culture qui interviendrait sitôt que le finnois serait admis comme langue d'enseignement. Ces appréhensions trouvèrent naturellement des auxiliaires dans le conservatisme bureaucratique et dans la répugnance qu'inspirait l'idée des études difficiles qu'il faudrait entreprendre pour se rendre maître d'une langue nouvelle. On soutenait que les fonctionnaires qui ne savaient pas le finnois depuis l'enfance arriveraient bien à l'apprendre par la pratique. Il faut aussi faire sa part à l'indifférence pour les masses et à la crainte de la démocratie ; l'opposition des classes sociales joua un rôle, non l'opposition des nationalités.

Mais Lönnrot publia l'épopée nationale qu'est le *Kalevala*, d'autres travaux de folklore finnois parurent : le monde des idées finnoises était révélé, et l'élan était imprimé à un nouvel et puissant mouvement patriotique et

national, qui entraîna une grande partie de la classe cultivée. Le patriotisme finnois et le sentiment de l'unité nationale finnoise trouvèrent leur première expression dans la littérature suédoise de Finlande, le suédois restant la langue de l'élite cultivée. Les harmonieuses poésies de J. L. Runeberg, classiques de forme tout en s'inspirant de la Muse finnoise, excitèrent dans l'élite l'amour de la Finlande et le sentiment national. Le philosophe J. V. Snellman, disciple de Hegel, déploya, toujours en suédois, une féconde activité littéraire et sut intéresser aux questions politiques et de portée générale. Il convertit une grande partie de l'élite à l'idée que la nation finnoise avait un intérêt vital à ce que la langue finnoise devînt le véhicule de la civilisation, que le peuple devait s'élever à la conscience nationale, que l'élite cultivée devait accepter le finnois et prendre la direction du peuple. Snellman professait que la langue est le signe véritable de la nationalité, l'expression de l'esprit national. Il n'aboutit jamais à la pensée, qui n'était encore venue à personne, qu'en Finlande il y avait deux nations ou deux nationalités, mais il estimait que le peuple finnois un et indivisible parviendrait par l'emploi d'une seule langue à l'homogénéité. Etranger à toute idée d'oppression, il ne comptait que sur la vertu toute-puissante de l'esprit national. Les petits paysans suédois restaient hors de cause ; il ne pouvait naturellement être question de léser leurs droits linguistiques à un moment où les paysans de langue finnoise restaient dépourvus des droits les plus élémentaires.

Les idées de Snellman furent vivement combattues, surtout dans les milieux administratifs. Cette opposition n'avait rien à faire, au début, avec la question de nationalité ; les *suécomancs* repoussaient l'idée que la langue est l'expression de l'esprit national et professaient qu'elle n'est qu'un instrument.

On continua à objecter au mouvement finnois les arguments que nous avons mentionnés plus haut, et ce n'est que peu à peu que des mesures législatives obligèrent les fonctionnaires à rendre justice à la langue finnoise. En 1824 une ordonnance imposa à tout pasteur candidat à une paroisse finnoise l'obligation de subir un examen en finnois. En 1841 on décida que le finnois serait enseigné dans toutes les écoles, mais on n'en exigea pas la connaissance des nombreux étudiants qui entraient à l'Université sans avoir passé par les écoles publiques ; on ne songeait pas encore à faire du finnois la langue de l'enseignement supérieur. En 1850, on fit simultanément un grand pas en arrière et un pas en avant. Une première mesure porte l'empreinte des tendances réactionnaires à ce moment triomphantes : l'impression en langue finnoise n'était plus autorisée que pour les ouvrages propres à favoriser « l'édification religieuse ou à servir les intérêts économiques ». Mais en même temps le gouvernement du pays fut invité à faire connaître son opinion sur la date la plus proche possible où les administrations pourraient accorder aux gens du peuple, pour leurs requêtes,

l'usage du finnois, et où des traductions finnoises des actes de l'autorité judiciaire et administrative pourraient être établies pour les gens du peuple de langue finnoise ; on annonça aussi la création à l'Université d'une chaire ordinaire de finnois.

La censure ne tarde guère à n'exister plus que de nom, mais c'est seulement le 1er août 1863 que s'ouvrit l'ère d'un progrès législatif réel en ce qui concerne les droits de la langue finnoise. A cette date, Alexandre II, après une visite en Finlande dont il désirait perpétuer le souvenir, rendit l'édit suivant dont l'initiative est due à J. V. Snellman : « Le suédois restant la langue officielle du pays, le finnois aura les mêmes droits que le suédois pour toutes les matières intéressant directement la population de langue finnoise ; en conséquence les pièces et documents en langue finnoise devront dorénavant être acceptés par tous les tribunaux et administrations de Finlande. » Il était également prescrit que le même principe serait appliqué en 1883 au plus tard (vingt ans après !) aux documents émis par les pouvoirs publics.

Il serait trop long d'énumérer tous les statuts publiés de 1863 à 1883 à l'effet de faire passer dans la pratique le décret de 1863. Il suffira de dire que les concessions ne furent accordées que lentement et de mauvaise grâce. On ne mit aucune hâte à exiger des fonctionnaires de nouvelles conditions de capacité ; les règles d'avancement ne furent pas modifiées. Le seul résultat immédiatement avantageux qu'entraîna le décret fut celui-ci : désormais on eut la faculté de remettre aux administrations des pièces écrites en finnois. Mais en 1883, le décret n'était pas complètement appliqué. A cette date, un nouveau décret autorisait encore la Haute-Cour à refuser aux intéressés la délivrance de pièces en texte finnois. Ce n'est qu'au début de 1886 qu'il fut décidé qu'au cas où les actes d'une affaire entamée en langue finnoise étaient rédigés en suédois, il devait en être exécuté une « traduction » finnoise ; pour les cas où l'on ne pouvait se procurer de traductions finnoises, d'autres dispositions furent prises dans le but de faire respecter les droits des fonctionnaires qui avaient été nommés sans obligation de savoir le finnois. Ce n'est qu'en 1886 que les fonctionnaires furent autorisés à employer le finnois dans la correspondance administrative. Mais il dépendait de leur bon plaisir d'user de cette faculté, et pratiquement la langue suédoise resta la plus employée jusqu'à ce qu'il fût ordonné en 1887 que les petits fonctionnaires devaient employer la langue de la *commune* intéressée, les hauts fonctionnaires gardant le droit d'user de la langue de leur choix. Enfin, en 1902, un décret accorda au finnois des droits égaux à ceux du suédois : malheureusement, depuis 1900, le russe avait passé au premier plan, et menaçait de suppression, à la fois, les deux langues du pays.

En même temps que la question de la langue officielle, se posa celle des écoles secondaires finnoises. Ce n'est qu'en 1858 que la première

école de cette catégorie fut fondée à Jyväskylä ; d'autres suivirent à Kuopio, Joensuu et Hämeenlinna (en suéd. Tavastehus). D'autre part, et encore en 1871, le Gouvernement fonda une école suédoise à Mikkeli (St.-Michel), au centre d'une région des plus purement finnoises. L'Etat refusant d'établir des écoles secondaires finnoises même dans les districts finnois, l'initiative privée fonda des établissements libres qui plus tard furent pris en charge par l'Etat. Notons en passant les expériences pédagogiques qui furent tentées à la fois dans les collèges finnois et suédois : dans les écoles finnoises on enseignait certaines matières en suédois, et inversement. Les expériences tournèrent au détriment des matières traitées dans la seconde langue, et ne furent pas poursuivies.

Pour ce qui est de l'Université, les cours purent depuis 1863 être professés en finnois, mais peu de maîtres firent usage de ce droit. Depuis 1872, on exigea des professeurs de théologie et de droit la connaissance du finnois ; quant aux professeurs des autres Facultés, on leur demandait d'être en état de lire le finnois imprimé. Ce n'est qu'à partir de 1894 que tous les professeurs de l'Université ont été tenus de savoir le finnois aussi bien que le suédois ; le choix de la langue du cours est laissé à la discrétion des maîtres.

Mais c'est dans le domaine de l'éducation générale que le mouvement finnois a obtenu ses résultats les plus importants. Grâce au travail des éducateurs, le finnois, qui au début du XIXe siècle n'était employé que pour les ouvrages de piété, les livres agricoles, les écrits populaires du type le plus humble, devint une langue de civilisation apte à reproduire Homère, Sophocle, Molière et Shakespeare aussi bien que toute la littérature d'imagination moderne, à exprimer la philosophie comme les mathématiques, la physique comme les sciences juridiques et la philologie. Pour réaliser cette œuvre, qui a exigé quelques siècles dans d'autres pays, il n'a fallu à la Finlande qu'autant de dizaines d'années. Il s'est formé un public de lecteurs finnois qui chaque année achète un grand nombre d'ouvrages écrits en finnois, originaux ou traductions. Une publication aussi vaste et coûteuse que l'Encyclopédie finnoise *Tietosanakirja* a trouvé en peu de temps plus de vingt mille souscripteurs, et l'édition entière est épuisée. C'est à tort qu'on a prétendu que le suédois a servi de pont unique entre la Finlande et la Scandinavie ou disons l'Europe civilisée ; autant vaudrait parler d'un pont rompu au milieu. A côté du pont suédois il y en a un autre qui est celui de la langue finnoise. Grâce au finnois, la culture de l'Europe occidentale pénètre jusque dans les plus humbles maisons. Seule la conscience nationale et politique qu'a créée cette civilisation a pu permettre aux Finnois d'obtenir et de défendre l'indépendance politique de leur pays le jour où les grands événements de l'histoire moderne ont rendu possible cette indépendance.

Par quels moyens ces grands résultats ont-ils été atteints ?

Le mouvement finnois a été dès le début un mouvement de civilisation

dont les progrès furent dus en grande partie à l'activité volontaire des citoyens, à l'action de la parole orale ou écrite. La parole de ceux-là joua naturellement le plus grand rôle qui furent les champions de la cause du peuple et les chefs de la nation.

Pour réaliser les conquêtes d'ordre politique que visait le mouvement finnois, il fallait un parti politique organisé. La Diète de Finlande n'ayant pas été convoquée de 1809 à 1863, il ne put être question de former un parti véritable avant 1863. En fait les Finnois ne s'organisèrent en parti politique qu'après 1870, au moment où leurs adversaires se groupèrent en parti suédois. Des quatre Etats de la Diète, Paysans et Clergé étaient du côté finnois, Noblesse et Bourgeoisie du côté suédois. La majorité suédoise de la curie bourgeoise s'explique par l'institution archaïque du vote plural, l'électeur disposant d'un nombre de bulletins de vote grandissant avec la somme d'impôt qu'il payait ; dans certaines villes, le nombre des bulletins était illimité, dans d'autres il ne pouvait dépasser 25, ou 10 (les Finnois étaient partisans de la limitation, les Suédois adversaires). Finalement la grande grève nationale de 1905 aboutit à l'établissement d'une Diète composée d'une seule Chambre et du suffrage universel. Les élections, faites sous le régime de la représentation proportionnelle, donnèrent la majorité aux Finnois : sur 200 sièges, les Suédois en obtenaient 22 ou 23. Dans la nouvelle Diète, l'usage des deux langues était permis, les discours suédois étant résumés en finnois.

Les Finnois étaient ainsi maîtres de la Diète ; mais, sous le régime russe, les pouvoirs de la Diète étaient très restreints. D'autre part, les Suédois ne formaient qu'un seul groupe, tandis que les Finnois étaient divisés en plusieurs partis. Les socialdémocrates, notamment, absents de l'ancienne Diète, devaient constituer dorénavant un élément nouveau qui n'attache à la question des langues qu'une importance secondaire.

La situation linguistique actuelle en Finlande

C'est au prix de dures luttes que le finnois a acquis la situation qu'il occupe aujourd'hui. Pour orienter le lecteur sur l'état actuel de la question des langues, nous signalons brièvement les mesures législatives en vigueur à ce sujet, ainsi que les dispositions prises par l'Etat pour subvenir aux besoins des établissements scientifiques et d'enseignement, qu'ils soient finnois ou suédois.

La loi des langues actuellement en vigueur remonte à 1902. Elle prend en considération, pour la détermination de la langue de l'administration, la langue des *communes*, ces unités autonomes de l'administration territoriale finlandaise : les fonctionnaires locaux sont tenus d'employer officiellement la langue de la commune ou des communes de leur res

sort ; si la circonscription comprend des communes finnoises et suédoises, c'est la langue de la majorité des communes qui l'emporte ; si les communes sont également partagées entre les deux langues, le choix est laissé à l'appréciation du fonctionnaire qui doit tenir compte de la nature du cas. En règle générale, les documents destinés à une commune ou à un individu résidant dans une commune sont rédigés dans la langue de cette commune ; mais si un particulier demande que les documents qui le concernent personnellement soient rédigés dans la langue qui n'est pas celle de la commune, l'administration est tenue de dresser et de fournir les pièces dans la langue indiquée. Les administrations centrales sont tenues d'employer la langue indiquée par les intéressés.

En matière de correspondance officielle entre les différents bureaux d'administration, il est prescrit qu'en tout ce qui intéresse une commune donnée ou un particulier résidant dans cette commune ou un établissement public qui y fonctionne, la langue de la commune doit être employée, et que, pour s'adresser à une autorité inférieure, la supérieure doit se servir de la langue qui est obligatoire pour la seconde. Les directeurs et autres fonctionnaires des écoles entretenues par l'Etat, ainsi que ceux des paroisses non bilingues sont tenus d'employer la langue de ces écoles ou paroisses, même si elles sont situées dans une commune dont la langue dominante est différente. Dans les cas où le fonctionnaire a affaire à toute la Finlande ou à un groupe de communes exactement partagé entre le suédois et le finnois, il emploiera la langue qu'il jugera la plus appropriée. Dans les administrations collégiales, chacun a la faculté de s'exprimer dans la langue, finnoise ou suédoise, qui lui convient le mieux.

La loi est, comme on voit, vraiment impartiale. Le finnois étant de beaucoup plus employé, elle a naturellement favorisé son emploi officiel. Toutefois, elle n'a pas suffi à établir un rapport exact entre l'emploi de la langue officielle et l'importance numérique relative des populations de langue finnoise et suédoise : en beaucoup de cas, les fonctionnaires gardent le droit de choisir, et jusqu'à ce jour leurs préférences ont en général penché du côté du suédois.

Certaines ordonnances gouvernementales (de 1881 et de 1883) prescrivent que tout fonctionnaire public doit savoir le finnois et le suédois.

L'emploi des crédits destinés à l'entretien des établissements d'éducation a donné lieu à de longues luttes qui ont de plus en plus tourné à l'avantage des institutions finnoises ; toutefois nous n'avons pas encore obtenu de l'Etat des contributions financières proportionnées à celles dont bénéficie le groupe suédois. Les établissements suédois restent relativement bien plus favorisés ; les chiffres vont le démontrer.

Commençons par l'*instruction primaire*. A peu d'exceptions près, les écoles primaires sont ou finnoises ou suédoises, aucune place n'y étant faite à l'étude de la seconde langue. L'obligation scolaire, souvent dis-

cutée, n'a toujours pas été imposée ; toutefois les communes sont tenues d'établir, toutes les fois que le nombre nécessaire d'élèves se trouve réunis, une école où l'instruction doit être donnée dans la langue maternelle des élèves, que ce soit le finnois ou le suédois. Il y avait en 1915-1916, dans les villes, 1.006 maîtres finnois et 275 suédois ; dans les campagnes, on comptait 2.858 écoles primaires supérieures finnoises contre 436 suédoises. Au 1er février 1916 on comptait dans les villes 34.797 élèves finnois contre 8.519 élèves suédois, dans les campagnes 135.173 élèves finnois contre 17.470 élèves suédois.

C'est aux communes qu'incombe l'entretien des écoles ; mais elles reçoivent des subventions de l'Etat quelle que soit la langue de l'enseignement. En 1915 (il n'y a pas de statistique plus récente) les dépenses budgétaires pour les écoles s'élevaient à 5.564.835 marcs ; 4.927.535 marcs allaient aux élèves finnois, 637.300 aux élèves suédois.

En 1916-17 il y avait huit écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, six finnoises et deux suédoises ; les écoles finnoises coûtaient à l'Etat 1.072.220 marcs (1.203 marcs par élève), les écoles suédoises 263.520 marcs (1.875 marcs par élève).

Parmi les écoles dites des *hautes études populaires,* dont certaines donnent aussi l'enseignement agricole et l'enseignement ménager, 26 sont finnoises et 14 suédoises ; l'Etat donnait 92.748 marcs pour les premières et 20.250 marcs pour les autres. La modicité de ces subsides s'explique par la politique du gouvernement qui redoutait dans les écoles des hautes études populaires des foyers d'oppositition à la russification. Antérieurement les chiffres étaient bien plus élevés :

Années	Ecoles finnoises	Ecoles suédoises
—	—	—
1909-10	217.510 marcs	122.700 marcs.
1911-12	258.103 »	118.361 »
1913-14	313.600 »	129.700 »

En 1917 les dépenses ont remonté à 487.495 marcs pour les écoles finnoises et 152.505 pour les établissements suédois.

En 1917-18 le nombre des établissements d'*enseignement secondaire* s'élevait à 52, dont 25 lycées de garçons (19 finnois, 6 suédois), 9 écoles moyennes (5 finnoises, 4 suédoises), 15 cours de jeunes filles (11 finnois, 4 suédois), 3 cours de perfectionnement pour jeunes filles (2 finnois, 1 suédois). Les dépenses publiques se montaient à 5.039.630 marcs pour les établissements finnois, 2.261.515 marcs pour les établissements suédois.

On comptait à ce moment 99 écoles secondaires privées (70 finnoises, 29 suédoises) ; les subsides de l'Etat s'élevaient à 1.923.853 marcs pour les écoles finnoises et à 674.845 marcs pour les écoles suédoises.

Il résulte de ces chiffres que les dépenses publiques ont monté au total, pendant l'année en question, à 6.963.483 marcs pour l'ensei-

gnement secondaire en finnois et à 2.936.360 marcs pour le même enseignement en suédois. Si on recherche le rapport de ces sommes à celui de l'importance numérique des deux groupes respectifs (d'après le recensement de 1910) on voit que, pour l'enseignement secondaire, l'Etat a dépensé 2 marcs 71 pennis par tête d'habitant de langue finnoise et 8 marcs 66 pennis par tête d'habitant de langue suédoise.

Nous donnons place ici à d'autres chiffres extraits du budget du Département de l'Instruction publique et des Cultes pour 1917 :

La *Société de littérature finnoise* recevait 19.200 marcs, la *Société de littérature suédoise* 10.000 marcs. — La subvention des quatre théâtres finnois s'élevait à 112.300 marcs, celle de deux théâtres suédois à 48.000 marcs ; en outre 40.000 marcs étaient affectés aux théâtres dits d'ouvriers.

En ce qui concerne les *écoles d'agriculture*, l'enseignement agronomique supérieur est donné par l'Université, dont nous parlerons plus loin.

Les dépenses inscrites en 1918 au budget du Ministère de l'Agriculture pour les écoles d'agriculture et cours d'enseignement agricole (non compris les crédits affectés à deux établissements agronomiques finnois) s'élevaient à 1.016.800 marcs. Sur ces écoles d'agriculture, une était suédoise, avec un budget de 118.600 marcs.

On comptait cinq écoles élémentaires d'agriculture, établies sur des domaines privés : deux étaient suédoises et recevaient 30.400 marcs, trois finnoises et recevaient 42.600 marcs en tout.

Il y avait 22 écoles d'agriculture dites « régulières », dont six suédoises, avec un budget global de 238.400 marcs ; sur cette somme les écoles suédoises recevaient 60.200 marcs.

Pour les écoles et cours d'élevage et de laiterie, l'Etat dépensait 371.300 marcs, dont 30.000 marcs pour les établissements suédois.

Trois écoles d'horticulture recevaient 13.800 marcs ; l'une était suédoise et sa part s'élevait à 6.200 marcs.

A l'institut agronomique supérieur suédois d'Abo était allouée une subvention de 12.500 marcs ; il n'existe pas d'établissement finnois similaire.

Les écoles et cours d'enseignement ménager étaient dotés d'un budget de 240.000 marcs ; sur cette somme, les établissements suédois recevaient 20.600 marcs.

Les sociétés d'agriculture suédoises obtenaient 30.700 marcs sur un crédit total de 250.000 marcs. Sur un total de 635.000 marcs affectés à l'encouragement de l'agriculture, les districts suédois figuraient pour 69.100 marcs ; sur un total de 300.000 marcs destinés à l'encouragement de l'élevage et de la laiterie, ils figuraient pour 31.450 marcs ; sur les 150.000 marcs et 350.000 marcs respectivement consacrés à l'encouragement de l'horticulture et de la sylviculture, ils obtenaient 19.350 marcs et 33.950 marcs.

Les chiffres qui précèdent sont loin de représenter toutes les dépenses

assumées par l'Etat en vue de favoriser le développement de l'agriculture et de l'économie rurale. Un grand nombre de sociétés ou de fédérations finnoises ou suédoises reçoivent des allocations pour divers objets. Les chiffres donnés prouvent qu'aucun des deux groupes linguistiques n'a subi un traitement de défaveur; l'Etat les a subventionnés équitablement et sans égard à la langue.

Pour l'enseignement *commercial*, il existe à Helsingfors deux Instituts commerciaux, l'un finnois, recevant de l'Etat 78.000 marcs en 1917-18, l'autre suédois, recevant 21.200 marcs. L'Etat subventionnait en outre sept écoles supérieures de commerce (5 finnoises, 2 suédoises), quinze écoles de commerce (13 finnoises, 2 suédoises) et dix-sept écoles d'employés de bureau (14 finnoises et 3 suédoises).

Pour les *études supérieures*, il existe une Université d'Etat et une Université technique, toutes deux bilingues.

Comme il a été dit, les maîtres de l'Université sont tenus de posséder les deux langues, mais le maître garde le choix de la langue dans laquelle il fait ses leçons. Le nombre des cours professés en finnois s'est accru en ces derniers temps, sans toutefois répondre encore à l'importance numérique relative des étudiants finnois.

Le nombre des élèves inscrits a constamment progressé. On en comptait 3.478 au printemps de 1916, dont 817 de langue suédoise ; il y a donc environ trois étudiants finnois pour un suédois (exactement 3.25 pour 1).

Le tableau suivant indique la répartition des enseignements entre les différentes langues, suivant que le professeur enseigne en finnois (F.), en suédois (S.) ou dans les deux langues (F. S.) :

	F.	S.	F. S.
Faculté de Théologie	7	1	1
» de Droit	8	7	
» de Médecine	4	16	15
» des Lettres	36	18	9
» des Sciences	6	17	3
» d'Agronomie et Economie politique	9		7

La statistique est encore plus défavorable au finnois, si l'on prend à part les professeurs titulaires, qui jouent le rôle principal dans les examens et aussi dans l'administration de l'Université. D'après la langue employée, les cours se répartissent ainsi :

	F.	S.	F. S.
Faculté de Théologie	3		1
» de Droit	2	4	
» de Médecine	1	5	1
» des Lettres	7	5	5
» des Sciences	2	5	2
» d'Agronomie et Economie politique	1		4

Un comité institué par le Conseil de l'Université a constaté qu'à la Faculté de Droit, qui compte à l'heure présente 80 °/₀ d'étudiants finnois et 20 °/₀ de suédois, la proportion des cours professés en finnois a décru pendant ces dix dernières années, qu'à la Faculté de Médecine, où les chiffres respectifs des deux groupes ont été l'un à l'autre comme 2,75 à 1 (automne de 1919, 73,3 °/₀ de finnois contre 26,7 °/₀ de suédois), 18,5 °/₀ seulement des cours ont été faits en finnois et 81,5 °/₀ en suédois, et qu'à la Section des Sciences, où les étudiants de langue finnoise ont constitué pendant la dernière décade les deux tiers, ou un peu plus, du chiffre total, environ 1/3 des cours ont été faits en finnois et les 2/3 en suédois. Le comité qui est composé de Suédois aussi bien que de Finnois, ajoute : « Aux Facultés de Droit et de Médecine, en particulier, plusieurs matières obligatoires pour tous les étudiants de la Faculté n'ont, pendant tout ce temps, pas été exposées en finnois par le titulaire de la chaire, d'autres matières n'ont été traitées en finnois, même si l'on compte les professeurs extraordinaires et les docents, que dans une mesure extrêmement restreinte ou pas du tout, au moins en cours public. On doit constater d'autre part qu'en considération de la grande majorité finnoise de leurs élèves, quelques-uns des professeurs, suédois d'éducation, ont fait en finnois une grande partie ou même la plupart de leurs cours. »

A l'Université technique, les professeurs sont tenus, aux termes du statut, d'enseigner soit en finnois, soit dans les deux langues. En 1918-19, sur 19 professeurs, un seul enseignait sur autorisation spéciale exclusivement en suédois, huit exclusivement en finnois, les autres dans les deux langues ; il y a eu par semaine 66 heures 1/2 de cours en finnois, 42 en suédois, 55 où le choix de la langue est déterminé par la préférence de la majorité des auditeurs. Parmi les dix chargés de cours deux professaient seulement en suédois, six en finnois, deux dans les deux langues : 27 leçons 1/2 en finnois, 12 en suédois, 4 1/2 dans la langue de la majorité de l'auditoire.

Il y avait, à l'Université technique, 408 élèves qui avaient déclaré le finnois comme langue maternelle contre 200 qui avaient déclaré le suédois (soit 65,5 °/₀ contre 34,5 °/₀). Les chiffres correspondants pour l'année 1915-16 étaient 353 contre 235 (soit 60 °/₀ contre 40 °/₀) et pour 1916-17, 377 contre 219 (63,3 °/₀ contre 36,7 °/₀). Parmi ceux qui, s'en rapportant à la langue prédominante à la maison paternelle, avaient déclaré le suédois, il s'en trouve qui usent principalement du finnois comme instrument de culture ; ce qui veut dire que les élèves de langue finnoise fréquentant l'Université technique sont encore plus nombreux que ne le feraient croire les chiffres.

L'âpreté de la lutte linguistique et ses causes

A examiner ce que nous avons dit de la situation faite aux langues en Finlande, on peut avoir quelque peine à comprendre l'irritation qui s'est emparée de l'élément suédois de la population. Le fait demande à être expliqué.

Quand nos partis politiques se constituèrent sur la base des langues, la nation se trouva exposée au danger d'être coupée en deux. La population de langue finnoise était irritée des résistances que rencontrait le mouvement finnois. Constituant la grande majorité, elle ne pouvait constater sans amertume les luttes qu'il lui fallait soutenir pour assurer à sa langue les plus petits droits dans le domaine de l'administration et de la culture. Le groupe qui était à la tête des suécomanes (il s'intitule d'abord « parti libéral ») se déclarait indifférent à la question des langues ; il proclamait pour but la coordination du finnois et du suédois, demandait que les fonctionnaires possédassent les deux langues ; pour ceux-là, la langue n'était qu'un moyen servant à atteindre des buts plus élevés. Mais, peu à peu, des sentiments suécomanes violents gagnèrent du terrain, et le parti suédois se mit à résister à toutes les demandes des fennomanes. De nouveaux sujets de discussion vinrent se greffer sur la question des langues. La lutte des langues devint comme une lutte de classes, le parti suédois se recrutant en grande partie parmi les classes dirigeantes et les fonctionnaires. Quand les relations avec la Russie se tendirent, les différents partis se montrèrent divisés sinon sur le fond, du moins sur la tactique.

La passion ne peut manquer d'envenimer les luttes de partis surtout quand, comme c'était le cas, tant de questions irritantes sont en jeu. Mais la querelle des partis finlandais est devenue extrêmement dangereuse pour l'unité de la nation, les deux adversaires ayant recours à une théorie des nationalités sans base dans la réalité. Les Suédois avaient commencé par contester la théorie de Snellman, suivant laquelle le langage serait l'expression véritable de la nationalité. Mais peu à peu ils l'adoptèrent et en déduisirent uue conclusion assurément plus logique que celle de Snellman lui-même. Snellman soutenait que la nation finlandaise est une, que partant elle doit unifier son langage, et que l'élite doit prendre la tête du mouvement. Les Suédois répliquaient : dès l'instant que la langue est l'expression de la nationalité, il y a deux nationalités en Finlande, et les Suédois de Finlande doivent maintenir leur caractère particulier. On considéra que les droits assurés à la langue finnoise avaient été obtenus au détriment du suédois, et la résistance au mouvement finnois parut l'expression naturelle du sentiment de conservation.

Le mouvement suédois prit ainsi l'aspect d'un mouvement national.

Les paysans suédois, d'abord totalement en dehors de la lutte et pour qui les classes dirigeantes suédoises n'avaient jamais montré qu'indifférence, furent alors appelés à la bataille entre les « deux races, » les « deux cultures », les « deux nationalités ».

Formules bien faites pour stimuler l'agitation, mais erronées.

Il est absurde de parler pour la Finlande de deux « races ». Il est certain qu'on trouve en Finlande des dolichocéphales et des brachycéphales, des hommes de haute taille et de courte taille, des yeux bleus et des yeux foncés, des bruns et des blonds, etc., mais ces différences ne concordent pas avec les différences de langues et on les constate au sein des deux groupes. Nous avons vu que, parmi les paysans, bon nombre d'individus de langue finnoise ont passé au suédois, plus encore de gens parlant suédois ont passé au finnois, pour ne rien dire des vieux Germains de Finlande, qui, au temps jadis, sont devenus Finnois de langue. Dans le groupe de langue finnoise comme dans le groupe de langue suédoise, il y a des Finnois d'origine et des Suédois d'origine, sans compter les éléments étrangers. Il n'existe aucune différence physique qui indique entre Finnois et Suédois une différence de race.

Il n'est pas davantage question d'une lutte entre deux cultures. Nous l'avons dit, voilà quelque deux mille ans que les Finnois ont pénétré dans la zone de la civilisation septentrionale et ils n'en sont jamais sortis. Le mouvement finnois n'a même pas essayé de détourner l'élément finnois de la culture de l'Europe septentrionale et occidentale ; bien au contraire, il a visé à assurer au Finnois la possesssion de cette culture, et pour atteindre ce but il fallait nécessairement avoir recours à la langue propre au peuple. Le mouvement finnois a aussi, çela va de soi, cherché à préserver et à développer les trésors intimes du génie national. Mais, à cet égard, les efforts des deux groupes n'ont pas été en opposition : ce qu'il y a de remarquable chez les meilleurs poètes suédois de Finlande, Runeberg, Topelius, Tavaststjerna, c'est précisément l'accent qui donne son caractère particulier à la fois à la poésie finnoise et à la poésie suédoise de Finlande.

Enfin, la lutte n'est pas entre deux nationalités. Naturellement, il peut y avoir ici une simple question de terminologie — que faut-il entendre exactement par le mot « nationalité » ? — mais nous sommes en droit de dire que tout le débat sur les deux « nationalités » de la Finlande est de date récente. Dans la même famille, on trouve souvent des membres parlant finnois et d'autres parlant suédois, de même que des parents peuvent appartenir à des partis différents. Vis-à-vis des étrangers, même vis-à-vis des Suédois de Suède, les Finlandais, que leur langue fût le finnois ou le suédois, se sont toujours sentis solidaires. Les Finlandais de langue suédoise ont toujours eu le sentiment de faire partie de l'Etat finlandais et, côte à côte avec les Finnois, ils ont lutté contre l'oppression russe. A cet égard, les Alandais ont exactement suivi l'attitude des habitants continentaux de langue suédoise. Les gens d'Aland faisaient leurs

études en Finlande, leur culture et leur politique étaient celles du reste du pays. Il est vrai qu'en ces derniers temps nous avons vu se produire en Aland un mouvement tendant à la séparation d'avec la Finlande et à l'union avec un autre Etat. Ce mouvement est l'aboutissant extrême des principes erronés acceptés en dernier lieu par les chefs suédois, résultat que la majorité de la population de langue suédoise n'avait jamais prévu. Le sentiment de l'Etat finlandais est commun aux populations de langue finnoise comme de langue suédoise, il n'en est pas de meilleure preuve que le fait que l'opinion suédoise de Finlande demande fermement qu'Aland, aussi bien que les autres districts suédois de Finlande, reste rattaché au pays. La population d'Aland ne forme d'ailleurs que la quinzième partie de la population suédoise de Finlande ; dans les rangs des Finlandais de langue suédoise, cet esprit de séparatisme plutôt accidentel est le fait d'une minorité insignifiante.

Quelques mots suffisent à réfuter la théorie qui fait de la langue l'expression de la nationalité. Les Anglais et les Américains appartiennent, en dépit de la communauté de langue, à des nations différentes ; la nationalité suisse existe malgré la différence des langues.

Mais la théorie des deux nationalités, ou même des deux nations, jeta de l'huile sur le feu ; la bataille qui s'assoupissait se ranima. Il avait apparemment été difficile aux Suédois d'accepter la vérité et d'admettre qu'il était impossible de maintenir la suprématie du suédois en Finlande. Le malaise grandissait parmi eux, causé par la crainte de la disparition du suédois, ou du moins d'une restriction extrême de son emploi. Ces craintes sont-elles fondées ?

Nous l'avons vu, tout le bruit fait autour de l' « oppression » dont serait l'objet le suédois en Finlande ne repose sur rien. Des membres suédois de la Diète, personnages de haute autorité, l'ont franchement reconnu. Quoique le suédois soit la langue d'une petite minorité, il a tous les droits du finnois. Quoique la plus grande partie du pays soit purement finnoise, la connaissance du suédois est exigée de tous les fonctionnaires. Les Suédois reçoivent pour leurs établissements de culture des subventions calculées sur les bases établies pour les Finnois. La situation pratique du suédois dépasse même ce qu'exige la loi : dans les bureaux de l'administration, à l'Université et dans les autres établissements de culture, le suédois tient une place qui excède de beaucoup la proportion numérique des Finnois et des Suédois. Bref, la situation du suédois en Finlande l'emporte sur celle de la langue de minorité dans tout autre pays. Elle entraîne même des inconvénients réels, notamment à l'Université où des modifications devront être apportées à un régime peu conforme à l'équité.

Les appréhensions de la population de langue suédoise sont-elles fondées pour l'avenir ? On peut répondre que non. Assurément, il s'est trouvé des Finnois pour penser que la nation serait moins divisée, plus unie, si tous ses membres parlaient la même langue. Mais on n'a jamais

envisagé qu'une fusion volontaire déterminée par un puissant sentiment national ; aucun moyen de force n'a jamais été essayé. Nous pouvons affirmer, en dépit de toutes les assertions contraires, qu'il n'y a rien de moins chauvin que la population de langue finnoise. Ne disons rien du temps de l'oppression russe, alors que toutes les forces du peuple étaient dirigées contre l'ennemi commun ; mais, depuis que la Finlande décide elle-même de sa destinée, il n'y a jamais eu la moindre tentative de convertir au finnois le groupe de langue suédoise soit par des moyens artificiels, soit à plus forte raison par des moyens de contrainte ; on n'a jamais essayé de réduire les droits de la population de langue suédoise. Tout récemment, au contraire, la Diète de Finlande a assuré à la population de langue suédoise, par des stipulations incorporées à la nouvelle Constitution, des droits égaux à ceux qui reviennent à la population de langue finnoise.

Doit-on redouter que le suédois ne puisse dans la suite supporter la concurrence du finnois ?

Mais la situation du suédois à cet égard est excellente. Il reste la langue domestique d'une grande partie de l'élite. Dans bon nombre de familles fennomanes, on se sert par habitude du suédois auquel les parents âgés sont attachés depuis l'école. Le groupe suédois comprend un nombre considérable de riches et il arrive fréquemment que ces fortunes, souvent acquises dans les districts finnois ou à l'aide d'ouvriers finnois, soient consacrées à encourager la culture suédoise, qui dispose d'un important capital. L'initiative privée a créé une Université suédoise à Abo, un fonds destiné à vêtir et nourrir les élèves suédois des écoles primaires, etc. Hors de Finlande, les avantages acquis au suédois ne sont pas moins considérables. Alors que les publications finnoises n'ont de débouché qu'en Finlande, tout écrit suédois peut être compris de douze millions de Scandinaves. Même à la population de langue finnoise, la connaissance du suédois est de grande utilité : les Finnois ont besoin du suédois qui les aide à comprendre l'histoire de leur propre pays et leur ouvre la Scandinavie, sa littérature et sa culture, si étroitement unie à la culture de la Finlande.

Mais quoi que ces conditions aient de favorable, le suédois a l'inconvénient d'être la langue d'une petite minorité. Et en Finlande, comme ailleurs, une majorité pleine de vitalité et de conscience nationale a tendance à s'accroître rapidement. Elle a un plus grand pouvoir d'expansion et d'assimilation que la minorité.

Telle est très vraisemblablement la raison du déclin relatif du suédois en Finlande. Ce n'est que depuis 1865 que nous possédons une statistique des langues ; elle fournit les indications suivantes sur la force numérique de la population de langue suédoise :

Années	Villes	°/ooo	Campagnes	°/ooo	Total	°/ooo
—	—	—	—	—	—	—
1865					256.000	138,9
1880	65.725	382,0	229.151	121,4	294.876	143,2
1890	78.491	333,7	244.113	113,8	322.604	125,6
1900	97.267	284,7	252.466	106,5	349.733	128,9
1910	107.955	252,8	231.006	92,6	338.961	116,0

La statistique ne dépasse pas 1910, mais il n'est pas douteux que l'évolution s'est poursuivie dans la même direction ; le chiffre de la population de langue suédoise qui atteignait en 1880 14,3 °/o de l'ensemble, doit à peine atteindre 10 °/o à l'heure qu'il est.

Ce progrès naturel du finnois, opéré sans l'aide d'aucuns moyens artificiels ou violents, est apparemment propre à inquiéter ceux qui attachent une haute importance à la préservation du suédois, ou même à la préservation de la situation présente du suédois.

Le litige actuel

En raison des faits indiqués plus haut, le parti suédois a commencé à demander protection précisément contre l'évolution naturelle qui mène du suédois au finnois, et il réclame des « garanties » pour le maintien du suédois.

Le parti suédois a poursuivi simultanément deux buts assez différents. Il voudrait maintenir la situation actuelle du suédois dans l'ensemble du pays, ce qui entraîne, entre autres choses, l'obligation de connaître deux langues pour tous les fonctionnaires, même ceux des districts purement finnois. Mais d'autre part il voudrait obtenir pour le suédois, dans les districts où il a la majorité, une position privilégiée. Les districts seraient remaniés de manière à former des districts administratifs nouveaux et des diocèses suédois. Une administration scolaire distincte serait établie pour les écoles suédoises. On envisage les effets de la conscription : si les rares jeunes Suédois entrent en contact immédiat avec les soldats de langue finnoise, ils peuvent apprendre le finnois et devenir Finnois. La presse suédoise du pays a cherché à créer un courant contre la vente aux Finnois de « terres suédoises », c'est-à-dire de terres sises dans les districts où les Suédois sont en majorité. L'agitation à ce sujet s'est bornée jusqu'à présent à la propagande ; mais on semble espérer qu'au cas où les Suédois obtiendraient la séparation administrative, l'aliénation des « terres suédoises » pourrait être prévenue par des mesures administratives directes.

Tous les statuts relatifs aux langues étant exclusivement administratifs, depuis longtemps, des deux côtés, on à songé à trancher ces ques-

tions par des lois, en partie par une loi fondamentale. Le parti suédois a demandé que la loi fondamentale précise que tout citoyen finlandais a le droit de remettre aux administrations ou d'en recevoir des documents rédigés dans sa langue particulière, finnoise ou suédoise ; que l'Etat est tenu de satisfaire également les besoins matériels et intellectuels des habitants de langue finnoise ou suédoise ; que, pour établir le self-government des districts plus étendus que les communes, les départements et circonscriptions judiciaires et administratives seraient remaniés de manière à séparer les circonscriptions de langue finnoise des circonscriptions de langue suédoise. Le parti suédois demande également que les conscrits soient versés, suivant la langue, dans des unités différentes, et qu'ils soient instruits dans leur propre langue.

A l'égard de ces questions, les différentes fractions de langue finnoise prenaient des attitudes quelque peu différentes. Elles désiraient toutes une égalité propre à garantir la libre compétition entre les deux rivaux, mais étaient hostiles à la tendance séparatiste impliquée par les demandes suédoises, ainsi qu'à toute entreprise faite pour contrarier l'expansion naturelle de l'élément de langue finnoise. Ils désapprouvaient par principe toute mesure propre à empêcher artificiellement le paysan d'apprendre l'autre langue. La campagne au sujet des « terres suédoises » choquait particulièrement le patriotisme finnois, qui ne saurait accepter aucune limitation du droit du citoyen finlandais à l'acquisition du sol.

Pour passer aux détails, les groupes finnois étaient unanimes à admettre que tout citoyen eût le droit de remettre aux administrations et d'en recevoir les documents dans sa propre langue, et que les besoins matériels et intellectuels des deux groupes dussent être traités avec la même considération. Ils inclinaient à amender sur un seul point les propositions du parti suédois : ils songeaient à limiter dans une certaine mesure le droit qu'ont les particuliers, dans les districts à une seule langue, de recevoir ou, le cas échéant, de remettre des documents rédigés dans la langue non usitée dans le district. Mais personne ne songeait à appliquer à aucune des deux langues un traitement de défaveur, et la limitation envisagée ne pouvait intéresser de part et d'autre que de faibles minorités.

En ce qui concerne la division des classes de conscrits, les fractions finnoises craignaient qu'elle ne contribuât à élargir le fossé ; néanmoins ils étaient unanimes à admettre que les conscrits étaient en droit de recevoir l'instruction militaire dans leur propre langue. La majorité finnoise de la Diète de 1918 donna déjà son approbation à ce principe, et décida de l'introduire dans la loi provisoire sur le recrutement.

Mais avant tout, les partis finnois à la Diète de 1918 doutaient de la sagesse du projet qui découperait les circonscriptions judiciaires et administratives sur la base des langues. Le gouvernement érigea Aland, où la minorité finnoise est infime, en département distinct, mais on n'était pas

d'avis d'en user de même avec les autres districts. On consentait à remanier lès communes de manière à en faire, dans les limites du possible, des communautés à langue unique ; on consentait également, en vue de la législation en préparation concernant les districts plus étendus que les communes, à essayer de les redistribuer suivant la frontière des langues, mais il semble très difficile de constituer des départements suédois, d'une part parce que la situation géographique des régions suédoises et les conditions du trafic menaçaient de faire de ces départements des divisions tout artificielles, d'autre part parce que ces départements suédois auraient compris tant de districts bilingues qu'en fin de compte ils auraient constitué des départements bilingues et non suédois. Au reste les groupes finnois faisaient valoir que si les droits des deux langues étaient reconnus dans tout le pays, la division en districts séparés perdrait l'importance qu'on lui donnaìt au point de vue judiciaire ; ce n'était plus seulement d'égalité qu'il s'agissait.

En dépit de toutes ces réserves, la Diète de 1918, au cours de ses délibérations sur la nouvelle constitution, accepta en principe, à peu de chose près, les demandes du parti suédois ; elle s'inspirait de l'idée qu'il était essentiel, pour l'unité du pays, de faire disparaître toute cause d'irritation. La constitution projetée n'ayant pas réuni la majorité qui eût été nécessaire à son adoption définitive, l'examen en fut renvoyé à une autre Diète qui devait sortir de nouvelles élections.

Le vote intégral de la nouvelle constitution devenant douteux, le gouvernement décida de disjoindre du projet les articles relatifs à la question des langues et d'en faire l'objet d'une proposition distincte, ainsi conçue :

« Art. 1er. Tout citoyen finlandais, s'adressant aux tribunaux ou aux « administrations publiques, a le droit d'employer sa langue maternelle, « finnoise ou suédoise, conformément à la loi.

« Les règles relatives à la langue des tribunaux et des administrations « sont fixées par la loi. Les intéressés auront le droit de recevoir les « documents dans leur langue maternelle, finnoise ou suédoise, dans « tous les cas où la délivrance des documents dans la langue maternelle « ne donne pas lieu à de graves difficultés.

« Les besoins intellectuels et matériels des populations de langue « finnoise et suédoise seront également respectés par l'Etat.

« Art. 2. En cas de remaniement des circonscriptions administratives, « les lignes de démarcation devront suivre, autant que possible, les li- « mites des zones finnoises et suédoises.

« Art. 3. Le finnois est la langue du commandement dans l'armée. « En ce qui concerne le service, la correspondance officielle, les rapports, « les documents officiels, on appliquera les règles générales prescrites « pour l'emploi des langues.

« Les conscrits doivent, dans la mesure du possible, être affectés à « des unités composées de soldats parlant la même langue, que ce soit

« le finnois ou le suédois, et recevoir l'instruction militaire dans cette « langue. »

L'art. 1er seul obtint une majorité voisine de l'unanimité. Les Suédois ne s'opposèrent qu'à la limitation légale du droit de minorités infimes de districts à langue unique à recevoir des administrations publiques et peut-être à leur remettre des documents rédigés dans leur langue maternelle particulière. Les autres paragraphes furent adoptés à une grande majorité. Mais la minorité s'éleva contre l'art. 2 ; il parut difficile à mettre en pratique ; on critiqua l'insertion, dans une loi fondamentale, de l'expression « limites des zones finnoises et suédoises » attendu que ces lignes de démarcation seraient en beaucoup de cas très difficiles à tracer. La minorité combattit également l'introduction de l'art. 3 dans la loi fondamentale, faisant valoir que les dispositions de cet article figuraient déjà dans la loi sur le recrutement, dont aucun autre article n'avait reçu place dans une loi fondamentale.

Pour le vote d'une loi fondamentale, lors d'une même Diète, la majorité des cinq sixièmes est requise. Considérant que l'art. 3 du projet de loi figurait déjà dans la loi sur le recrutement, que l'art. 2 renfermait des dispositions de caractère administratif qu'il n'était pas nécessaire d'introduire dans une loi fondamentale, les membres finnois de la Diète décidèrent de réduire la loi fondamentale à l'art. 1er qui proclame le principe de l'égalité des deux langues.

L'art. 1er eût dû réunir l'unanimité de la Diète et devenir loi fondamentale ; mais l'opposition du parti suédois ruina le projet.

Surprenant résultat : la proposition que le parti suédois vouait à l'échec avait pourtant les caractères essentiels qui conviennent à une loi fondamentale. Elle reconnaissait au citoyen, dans tout le pays, le droit de remettre et de recevoir des documents écrits dans sa langue propre. Elle stipulait que les intérêts intellectuels des populations de langue finnoise et de langue suédoise devaient recevoir satisfaction sur les mêmes bases. Elle indiquait encore que, pour garantir à n'importe quel membre des deux groupes l'égalité des droits, la Diète avait accepté de demander aux fonctionnaires la connaissance des deux langues — cela dans l'intérêt de la dixième partie de la population. Ces concessions allaient bien au-delà de ce que le décret des langues de 1863 avait accordé, sous réserve d'un délai de vingt ans, à la population de langue finnoise, bien au-delà de ce qu'en 1863 la population finnoise, alors réellement opprimée, accueillait avec allégresse.

Au début de mars 1919, de nouvelles élections pour la Diète eurent lieu, et le 1er avril, la nouvelle Chambre s'assembla, y compris, cette fois, la fraction socialdémocratique qui, à la Diète précédente, après « l'insurrection rouge », n'avait été représentée que par quelques rares députés, les autres ayant pris part à l'insurrection. Les élections amenèrent à la Diète une forte majorité républicaine, et le Gouvernement qui, depuis la convocation de la Diète, avait subi un remaniement,

déposa un projet de constitution républicaine. Ce projet reprenait les dispositions relatives aux langues du pays presque telles qu'elles se lisaient dans le projet antérieur.

Sans attendre la délibération que la Diète devait consacrer à la constitution, les travaux préliminaires de comité une fois terminés, les Suédois cherchèrent à faire pression sur l'Assemblée. Immédiatement après le rejet de la loi sur les langues à la Diète, au mois de février, ils essayèrent d'organiser une manifestation en convoquant un congrès où toute la population suédoise du pays devait être représentée par des délégués élus au suffrage universel. Les journaux suédois tenaient un langage peu mesuré, proclamant que l'assemblée serait « l'assemblée nationale suédoise de Finlande » ; et certains demandaient dans des termes plus ou moins explicites que cette réunion de délégués entreprît en vue de tout l'élément suédois du pays une activité législative et même, à l'occasion, une activité internationale destinée à sauvegarder les intérêts de cet élément.

Ce congrès suédois se réunit au mois de mai, sous le nom d' « Assemblée de la population suédoise de Finlande ». Opinions extrêmes et modérées y étaient représentées. Il faut dire toutefois que même les plus intransigeants s'abstinrent de propositions contraires à la loi. Ils se proposaient d'obtenir que les districts suédois du pays fussent remaniés de façon à constituer une unité autonome, une sorte d'Etat ayant, dans des limites déterminées, le droit législatif et le pouvoir de lever des impôts, les questions intéressant l'Etat tout entier devant rester du ressort de la Diète commune. Au cours des débats, les vues plus modérées l'emportèrent pourtant : on se déclara opposé à des mesures qui compromettraient l'unité politique du pays, attendu que le territoire habité par les Suédois ne forme pas un tout géographique et qu'il lui manque, par conséquent, les conditions essentielles à toute formation d'Etat. L'Assemblée rejeta également une proposition lancée par la fraction des intransigeants pour réserver aux districts suédois autonomes le droit d'exproprier les biens ruraux appartenant à des Finnois domiciliés dans ces districts. Pourtant la majorité tendait vers la doctrine de l'isolement ; les exigences des Suédois déjà signalées plus haut furent présentées sous une forme parfois plus tranchée qu'auparavant : on demanda le remaniement des districts administratifs et judiciaires sur la base des données linguistiques, on réclama une vaste autonomie locale, la séparation des conscrits suédois en des détachements spéciaux qui auraient le suédois pour langue de commandement, etc.

Pour accentuer la pression, on eut recours vers cette même époque à une interpellation à la Diète ; l'interpellateur s'enquit de l'attitude du Gouvernement par rapport aux exigences de l'élément suédois. Le premier Ministre, dans sa réponse, invoqua les principes de législation en matière de langues que le Gouvernement avait formulés dans son projet de loi constitutionnelle, et rappela les mesures préparatoires entreprises

pour établir un diocèse suédois. Il annonça en même temps qu'on avait élaboré le projet d'instituer une section suédoise à l'Administration des Ecoles, que le Gouvernement préparait un projet de districts autonomes, et qu'en outre il allait étudier le remaniement de certains districts administratifs selon les principes de la biologie linguistique. Il fit connaître enfin que le Gouvernement avait l'intention de proposer à la Diète une loi spéciale sur l'emploi officiel des deux langues dans le sens prévu par la constitution en préparation. Du côté finnois, on protesta énergiquement pendant la discussion contre les aspirations des Suédois à l'isolement ; on montra que la prospérité de l'élément suédois dépend de celle de l'élément finnois qui a la majorité, et que la population suédoise a tout intérêt à pratiquer une politique de concorde et d'intérêt général ; on déclara que l'élément finnois était prêt à admettre la pleine égalité des droits pour les Suédois, mais ne pouvait faire un pas de plus. Les Suédois, tout en se déclarant mécontents de la réponse du premier Ministre, renoncèrent finalement à maintenir leur interpellation. En somme, l'interpellation n'a guère avancé la cause des Suédois, dont les exigences outrées et qui vont très au delà de la revendication de l'égalité furent soumises à une critique incisive.

Au commencement de juin 1919, en même temps qu'elle décida de la forme du gouvernement, la Diète fixa le texte des articles relatifs à la réglementation de l'usage des langues. Elle ne tint aucun compte de la pression exercée par les Suédois, ne leur faisant aucune concession qu'elle ne trouvât pas raisonnable et ne se laissant pas entraîner, d'autre part, par l'effet d'une réaction des susceptibilités irritées, à rien leur refuser de ce qui paraissait équitable. Il va de soi qu'au cours de ces débats, les opinions ont divergé et que les décisions doivent être envisagées comme des compromis. En général, ce sont les socialdémocrates qui sont allés le plus loin dans la voie des concessions aux Suédois. Ces divergences d'opinion parmi les différentes fractions finnoises ont affecté, en dernière analyse, plutôt la forme, le style que le fond. — Les articles intéressant la forme de gouvernement votés par la Diète étaient conçus dans ces termes :

« Le finnois et le suédois sont les langues nationales de la République.

« Le droit de tout citoyen Finlandais d'employer en cause propre, « devant les Tribunaux et les Autorités administratives, sa langue « maternelle, le finnois ou le suédois, et de recevoir les actes officiels « dans cette même langue, sera assuré par la loi, les droits respectifs de « la population finnoise et suédoise devant être garantis selon les mêmes « principes.

« Les besoins intellectuels et matériels des populations finnoise et « suédoise seront également respectés par l'Etat.

« Les lois et décrets aussi bien que les propositions gouvernementales « à la Diète et les réponses, propositions et autres actes adressés par la « Diète au Gouvernement, seront rédigés en finnois et en suédois. Pour

« remanier les frontières administratives, l'on formera, autant que le « permettront les circonstances, des districts non bilingues, soit pure- « ment finnois, soit purement suédois, ou bien des districts mixtes où « les minorités seront aussi réduites que possible.

« L'administration des communes aura pour base le self-government « des citoyens, comme il est prescrit dans les lois spéciales. La loi fixera « également les modalités suivant lesquelles ce principe du self-govern- « ment des citoyens sera appliqué aux domaines administratifs plus « étendus. Pour fixer les frontières de ces domaines, on s'en tiendra à « ce qui est prescrit dans l'article précédent.

« En règle générale, tout conscrit doit, à moins qu'il n'exprime le « désir contraire, être placé dans un détachement composé de soldats « ayant la même langue maternelle que lui, soit le finnois, soit le « suédois, et y recevoir l'instruction en cette langue. La langue de com- « mandement de l'armée sera le finnois. »

En somme, la Diète de Finlande s'est inspirée, pour résoudre la question des langues du pays, des principes les plus libéraux et les plus équitables. Bon nombre de Suédois reconnaisssent que la solution est satisfaisante. Il va sans dire que l'application matérielle de ces principes dépendra des stipulations législatives ultérieures que comportera la loi spéciale sur l'emploi officiel des langues ; en tout cas, et c'est un fait propre à rassurer les esprits, un seul et même régime sera appliqué aux minorités, qu'elles soient de langue suédoise ou de langue finnoise.

Conclusion

Les éléments de langue finnoise et suédoise de Finlande constituent une unité géographique, historique et politique consciente dont le démembrement infligerait au jeune Etat une incurable blessure. Cette unité englobe les îles d'Aland qui, en dépit de leur isolement relatif, dépendent géographiquement de la Finlande à laquelle l'histoirė les unit depuis les temps immémoriaux. Les présentes difficultés pourront sans aucun doute être résolues sitôt que l'excitation sera tombée et que, d'un côté et de l'autre, on se sera remis au travail dans l'intérêt du pays tout entier.

Les intérêts des populations de langue finnoise ne sont pas en contradiction avec ceux des populations de langue suédoise. De même qu'il est avantageux à l'élément finnois que l'élément suédois soit satisfait et se sente chez lui, il est bon pour l'élément suédois que l'élément finnois soit fort et progresse parce que seul le concours de la majorité de la nation peut sauvegarder l'indépendance du pays.

La nation finlandaise dispose de deux idiomes pour s'exprimer. Situation qui a ses inconvénients, mais aussi ses avantages. Ceux qui savent

les deux langues sont les intermédiaires entre la Finlande et la Scandinavie ; ils font connaître à la Finlande la civilisation scandinave, et d'autre part, ils enseignent à la Scandinavie ce que la Finlande a créé dans la langue de la grande majorité de son peuple. Si les deux groupes entreprennent de s'enfermer chacun dans sa coquille, ce sera au détriment d'une grande œuvre de civilisation. La collaboration patriotique des citoyens de langue suédoise avec ceux de langue finnoise, émulation franche de tout esprit d'isolement, sera la plus sûre garantie de la langue suédoise, qui pourra poursuivre sans entraves sa mission civilisatrice.

Abbeville. — Imprimerie F. Paillart.

TABLE DES MATIÈRES



ABBEVILLE. — IMPRIMERIE F. PAILLART